

FICHE 069.1	ARTISTE RAQUEL DIAS	BÂTIMENT Ecole professionnelle de Lausanne (EPSIC)	TYPE DE PROCÉDURE concours de projets sur invitation à 2 degrés	JURY (SUITE) Jean-Marc Chevalier représentant utilisateur (EPSIC) Jean-Claude Deschamps artiste plasticien
TITRE DE L'ŒUVRE — sculpture	LIEU rue de Genève 63 1004 Lausanne	JURY PRÉSIDENTE DU JURY Evelyne de Reynier cheffe de projet, architecte SIPaL DÉLÉGUÉ CCAC Patrick Peikert	artistes sculpteurs Daniel Galley Rodrigue Kilchenmann, Fanny Perregaux apprentis (EPSIC)	MEMBRE SUPPLÉANTE Elinora Krebs architecte, Service de la formation professionnelle
RÉALISATION 1999	N° BÂTIMENT 132.15211	MEMBRES DU JURY Clelia Bettua artiste plasticienne Edouard Catella architecte, CCHE Architecture & Design		
	REMARQUES cf. fiche 069.2 pour complément cf. plaquette architecture #69			



DESCRIPTION DE L'ŒUVRE

Le chewing-gum, ressenti comme un affront envers l'autorité professorale, hantise des concierges, élément collant intimement lié à l'école, il s'impose. Toujours tabou: on ne le trouve pas à côté des friandises et des cigarettes vendues à la cafétéria.

Une école. On se forme, on se socialise et on mastique nerveux, on mastique rêveur, on mastique réfléchi. On se développe. On gonfle. On mastique toujours. Que l'on soit découvert ou non, il faudra bien cacher l'objet de son délit... Et ils restent là, ces chewing-gums, subitement dissimulés et oubliés. Figés comme des traces, des empreintes de la résistance à l'autorité. Par leur aspect esthétique, ils ouvrent à un autre langage. Un langage qui fait ressortir par contraste l'architecture du lieu. Une récréation dans cet univers technique et mécanique.

Les chewing-gums sont figés dans leur plus bel état mâché. Esthétiques. Surdimensionnés. Mis en évidence, dans leur couleur emblématique: le rose.

Ils s'imbriquent dans les cavités de la dalle brute (environ 50 cm de diamètre). Par leur disposition et leur nombre restreint, ils restent partiellement dissimulés. Encastrés, collés comme sur les faces cachées du mobilier scolaire. Ils sont disséminés sur le plafond.

Ils sont placés précisément dans une poche de détente ouest au niveau 3, et au niveau 5, dans l'espace sans faux-plafond (formant un sept: devant les distributeurs de boisson et dans le prolongement du sas nord-est).

Ils ne sont pas trop nombreux par rapport au nombre de cavités de la dalle brute.

d'après Raquel Dias, artiste

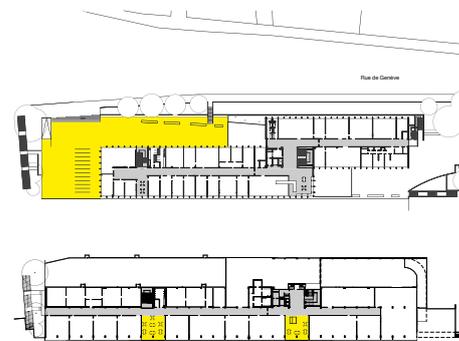
RAQUEL DIAS

Raquel Dias, diplômée de l'ECAL en 1995 avec mention, a gagné de nombreux prix et concours, en particulier d'intervention artistique dans des bâtiments.

Elle a participé collectivement à différentes performances, et sa réflexion se développe en général en relation avec le lieu où elle intervient, ses implications sociales et sensibles.

www.davel14.ch/galerie.php?artiste=61





PROCÉDURE ET OBJECTIFS

Dans le cadre des travaux de transformation et d'agrandissement du bâtiment de l'EPSIC à la rue de Genève 63 à Lausanne, le Service des bâtiments de l'Etat de Vaud, en application de la loi sur les activités culturelles du 19 septembre 1978 et de son Règlement du 28 décembre 1979 concernant l'animation artistique des bâtiments de l'Etat (RAABE), ouvre un concours d'appel de projets sur invitation à 2 degrés pour l'animation artistique sur ce site.

L'espace principal d'intervention retenu par le maître de l'ouvrage se situe au niveau 5 du bâtiment. C'est à ce niveau que se trouvent les espaces communautaires majeurs, soit l'entrée principale, la cafétéria et la bibliothèque-médiathèque. A ce niveau, l'intervention peut se situer à l'intérieur comme à l'extérieur.

L'artiste est toutefois libre de développer son intervention dans un ou plusieurs autres espaces communautaires tels que couloirs et espaces de détente dans les divers niveaux du bâtiment, ou dans la coursière extérieure au sud du niveau 1.

ARTISTES INVITÉS PREMIÈRE PHASE

La commission a invité les 36 artistes suivants à participer à la première phase :

Gabriella Aulisa BERLIN (DE)
Jaqueline Benz LAUSANNE
Catherine Bolle PULLY
Isabelle Borgeat LAUSANNE
Chantal Carrel DOUVAIN (FR)
Olivier Corthésy PAMPIGNY
Décosterd & Rahm Associés LAUSANNE
Laurent De Pury GENÈVE
Raquel Dias LAUSANNE
Nicolas Dik LA TOUR-DE-PEILZ
Carsten Egger BERLIN (DE)
Ariane Epars CULLY
Kim Fell GENÈVE
Philippe Fragnière LAUSANNE
Jeannette Fravi LAUSANNE
Elise Gagnebin LAUSANNE
Mayor Genet LAUSANNE
Krähenbühl et Muma ROMAINMÔTIER
Dominique Lämmli BERLIN (DE)

ARTISTES INVITÉS PREMIÈRE PHASE (SUITE)

Yves Magnenat, Yves Schaefer VAULION
Pierre Marietan PARIS (FR)
Marie-France, Patricia Martin BRUXELLES (BE)
Katia Mozzato VENTHÔNE
Walter Musacchi BERLIN (DE)
Martine Neuenschwander-Gmür ÉPALINGES
Pierre Oulevay ST-SAPHORIN
Nicolas Pahlisch YVORNE
Christian Pauchon VEVEY
Christine Perregaux GENÈVE
Anne Peverelli-Menthonnex LAUSANNE
Gilles Porret GENÈVE
Christoph Rüttimann MÜLLHEIM
Manuel Sancosme SATIGNY
Denis Schneider CERNIER
Irène Tétaz LAUSANNE
Yvo Vonlanthen FRIBOURG

ARTISTES INVITÉS DEUXIÈME PHASE

La commission a invité les 7 artistes suivants à participer à la deuxième phase :

Jaqueline Benz LAUSANNE
Décosterd & Rahm Associés LAUSANNE
Raquel Dias LAUSANNE
Elise Gagnebin LAUSANNE
Pierre Marietan PARIS (FR)
Marie-France et Patricia Martin BRUXELLES (BE)
Katia Mozzato VENTHÔNE

EXAMEN DES PROJETS

Le jury prend en premier connaissance individuellement des 33 projets déposés. Il procède ensuite à une discussion générale des projets en tenant compte de manière très large des critères repris du règlement :

- qualité artistique;
- originalité;
- image et symbole;
- relation au lieu et à l'architecture.

Au 1^{er} tour, le jury a écarté 9 projets ne répondant manifestement pas à plusieurs des critères évoqués. Lors des 2^e et 3^e tours de sélection, le jury a discuté de façon détaillée les 22 projets restants, en appliquant les critères évoqués de

EXAMEN DES PROJETS (SUITE)

manière plus sévère. 13 concurrents sont écartés lors de cette réflexion, puis 4 autres.

Le jury s'est réuni le 21 juin 1999 pour examiner les propositions de la 2^e phase.

Le choix s'est déterminé en trois tours de sélection au cours desquels ont été écartés 4 projets, puis 1 projet, et après le 3^e tour de sélection, le jury choisi le projet de Raquel Dias comme devant être recommandée pour l'exécution.

BUDGET

Sur les bases définies dans le RAABE (édition du 28.12.1979), le montant consacré à la réalisation de l'animation artistique est de : CHF 75 000.- TTC.

CHOIX DE L'ŒUVRE

A la majorité de ses membres, le jury recommande au maître de l'ouvrage l'exécution du projet de Raquel Dias.

CRITIQUE DU PROJET RETENU

Le développement en 2^e phase est très riche. Le jury apprécie l'(im)pertinence de cette proposition. La localisation au niveau 5 est particulièrement bien choisie, vu que c'est le seul endroit où l'architecte a fait une intervention forte dans l'espace en plaçant le mur en biais.

Ces chewing-gum attireront l'attention sur les alvéoles, élément fort de l'architecture d'origine du bâtiment. Le jury regrette qu'une seule forme d'empreinte soit présentée; toutefois, la qualité générale de la proposition, jusque dans ses détails, inspire confiance quant au développement et à la réalisation de l'œuvre.

ARCHITECTE

CCHE Architecture & Design SA LAUSANNE